

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES APPLICABLES AU 1^{ER} OCTOBRE 2024



BNP PARIBAS
WEALTH MANAGEMENT

La banque
d'un monde
qui change

Préambule

Principales conditions tarifaires applicables au 1^{er} Octobre 2024

Ce document présente la tarification des principaux produits et services offerts par BNP Paribas Wealth Management en Suisse (« la Banque »).

Outre ces frais et commissions principaux, payés directement par les clients à la Banque, cette dernière peut également recevoir ou obtenir certains paiements de manière directe ou indirecte, y compris des frais, des commissions des rabais ainsi que des rémunérations de tiers (y compris des membres du groupe BNP Paribas). Ces rémunérations sont détaillées dans la « Notice d'information relative aux rémunérations perçues de tiers », disponible sur le site Internet de la Banque ([Principales conditions tarifaires](#)). Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à consulter votre gestionnaire de relation.

Remarques

- BNP Paribas Wealth Management se réserve la possibilité de facturer à son coût réel toute opération lui ayant généré un coût spécifique.
- Les tarifs sont exprimés hors taxes en francs suisses (CHF) ou contre-valeur. Ils s'entendent également hors taxes sur la Valeur Ajoutée (TVA), qui sera appliquée selon la législation en vigueur. Les impôts et taxes suisses et étrangers ne sont pas inclus dans nos tarifs. Un droit de timbre suisse peut, par exemple, être perçu sur les transactions exécutées par un prestataire de services financiers suisse. D'autres taxes locales sur les transactions peuvent s'appliquer aux instruments financiers étrangers.
- Les opérations bancaires sont effectuées sous un certain nombre de jours de valeur, exprimés en nombre de jours ouvrables en Suisse à partir de la date d'exécution.
- Sauf convention contraire, BNP Paribas Wealth Management se réserve le droit de modifier en tout temps ses conditions tarifaires. Les Clients de BNP Paribas Wealth Management en seront informés préalablement et le présent document sera adapté en fonction de ces modifications et tenu à leur disposition sur le site Internet de la Banque (<https://wealthmanagement.bnpparibas/ch/fr.html>).
- Ce document est applicable pour tous les Clients de BNP Paribas Wealth Management.
- Pour une description complète des produits et services de BNP Paribas Wealth Management en Suisse, il y a lieu de se référer aux brochures, contrats et conventions spécifiques disponibles sur simple demande.
- Les conditions tarifaires pour les produits et services non repris dans le présent document, y compris ceux qui ne sont plus commercialisés mais dont un Client serait encore bénéficiaire, sont disponibles sur simple demande.

Sommaire

Packs de Services bancaires	6
Frais d'administration	7
Frais de transactions	8
Actions, obligations, ETF, et instruments similaires	8
Fonds de placement	8
Produits structurés	9
Dépôts fiduciaires	9
Produits dérivés	9
Frais de transactions sur le marché monétaire et de gré à gré (OTC)	9
Droits de timbre, frais externes et coûts des produits	12
Droits de timbre suisse	12
Frais externes et coûts des produits	13
Conventions conseil	14
Gestion discrétionnaire	15
Frais de Gestion Mandats « Classic »	15
Frais de Gestion Mandats « SMART »	16
Frais de Gestion Mandats « Crystal »	17
Crédit	18
Crédit Lombard	18
Crédit hypothécaire	18
Émission de garanties	18
Marge de crédit	18
Autres frais	19
Opérations de paiement	19
Transferts	19
Cartes bancaires	20
Livraison de titres	21
Location de coffres	22

Packs de Services bancaires

Il existe deux packs de services offerts à notre clientèle dont le contenu est détaillé ci-après. Le prélèvement du forfait correspondant est réalisé de manière trimestrielle.

	PREMIUM	STANDARD
Prix (CHF par trimestre)	700	500
Services bancaires de base :		
Tenue de vos comptes en CHF ¹	✓	✓
Tenue de vos comptes en monnaie étrangère	✓	✓
Tenue de vos comptes métaux	✓	✓
Application MyWealth (Consultatif)	✓	✓
Application MyWealth (Trading)	✓	✓
Application MyWealth (3rd Party)	✓	✓
Accès à des services optimisés de protection des données personnelles ²	X	X
Relevés de compte :		
Relevés papier périodicité trimestrielle	✓	✓
Relevés papier périodicité mensuelle	✓	CHF 240 par an
Compte rendu des revenus	✓	✓
Courrier avec instructions spéciales	✓	CHF 75 par trimestre
Courrier occasionnel express	✓	CHF 50 par courrier
Paiements, espèces et cartes bancaires :		
Transferts de compte à compte	✓	✓
Transferts via application MyWealth	✓	✓
Transferts en CHF/Autres monnaies ³	✓	CHF 15/40 par transfert
Remplacement de carte bancaire ⁴	✓	✓
Divers :		
Accès au Wealth Planning	✓	✓
Récupération d'impôts ⁵	✓	3% du montant récupérable (min CHF 150 et max CHF 600)

✓ = Service inclus dans le forfait de services bancaires

X = Service non disponible avec le forfait de services bancaires

CHF = Prix standard prélevé au niveau du portefeuille

¹ Une taxe de tenue de compte de CHF 150 par trimestre est perçue pour les comptes dont le solde mensuel est inférieur à CHF 100'000.

² Sous réserve de l'accord de la Banque pour les situations spécifiques : compte numéroté = CHF 125 par trimestre et banque restante = CHF 125 par trimestre.

³ Transferts en CHF limités à 200 transactions par an et transferts en Autres monnaies limités à 40 transactions par an.

⁴ Pour cartes de crédit/débit.

⁵ Services proposés dans certains pays, à certaines conditions spécifiques et pour tout montant minimum récupérable supérieur à EUR 250.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont calculés par tranches dégressives sur la valeur totale du portefeuille y compris les montants détenus sous forme de liquidités selon l'échelle suivante :

Actifs (en CHF)	Frais annuels
< 2,5 mns	0,30%
< 5 mns	0,28%
< 10 mns	0,26%
< 25 mns	0,24%
Montants supérieurs	0,22%
Forfait minimum	CHF 2'000

- Les frais sont prélevés trimestriellement sur la moyenne des avoirs de fin de mois avec un décalage d'un mois par rapport au trimestre civil (1er trimestre calculé sur la base des actifs de fin décembre, fin janvier, fin février).
- Les frais sont calculés sur le total des actifs en portefeuille, y compris les montants détenus sous forme de liquidités.
- En cas d'application de taux d'intérêt négatifs, la Banque peut facturer des frais de dépôt trimestriels calculés sur la base de votre solde en espèces. Pour connaître les conditions applicables, n'hésitez pas à consulter votre gestionnaire de relation.
- Frais supplémentaires sur métaux précieux et sur fonds alternatifs : 50%.
- Les frais des sous-dépositaires sont facturés en sus à hauteur de 0,10% pour les actions et obligations étrangères détenues en ségrégation collective et 0,50% pour les actions et obligations étrangères détenues en ségrégation individuelle.

Frais de transactions

- Pour chaque opération d'achat ou de vente de produits dérivés ou de titres (y compris, notamment, des actions, obligations, ETF et fonds de placement), la Banque prélève une commission de courtage. Est entendu par achat de titre, tout achat en direct mais aussi résultant de la conversion, l'assignation ou l'exercice d'un dérivé ou d'un produit structuré (liste non exhaustive).
- Les droits de timbre, les taxes et les frais des brokers externes ou de bourse sont prélevés séparément. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter la documentation légale du produit concerné.
- L'exercice et l'assignation des produits dérivés (y compris les options) sont soumis à une commission de courtage prélevée sur la valeur sous-jacente correspondante. Des commissions de courtage sont prélevées sur la valeur sous-jacente correspondante lorsque les produits structurés sont remboursés sous forme de titres, mais pas dans le cas de remboursements en espèces.
- Les souscriptions réalisées dans le cadre d'émissions d'actions et d'obligations (c'est-à-dire les introductions en bourse et les nouvelles émissions d'obligations) sont soumises à une commission de courtage.
- L'émission de produits structurés est généralement soumise à une commission de souscription appelée « prix d'émission ». Les frais d'émission de produits structurés varient, car ils sont généralement adaptés aux besoins d'un nombre limité de clients et sont exécutés de gré à gré (OTC), c'est-à-dire en dehors des marchés réglementés.
- Des frais de dépôt fiduciaire sont facturés lorsque les clients achètent un dépôt fiduciaire.

1. Courtage actions, obligations, ETF, et instruments similaires¹

Montant de la transaction en CHF (non cumulatif)	Obligations	Actions et ETF
< 50'000	1,00%	1,60%
< 100'000	0,80%	1,40%
< 250'000	0,60%	1,20%
< 500'000	0,50%	1,00%
< 1 mn	0,40%	0,90%
> 1 mn	0,30%	0,80%
Forfait minimum	CHF 200	CHF 200

2. Courtage Fonds de placement

Montant de la transaction en CHF (non cumulatif)	Fonds monétaires	Fonds obligataires	Fonds actions	Fonds alternatifs et divers
< 50'000	0,50%	1,10%	1,70%	1,90%
< 100'000	0,40%	0,90%	1,50%	1,70%
< 250'000	0,30%	0,70%	1,30%	1,50%
< 500'000	0,25%	0,60%	1,10%	1,30%
< 1 mn	0,20%	0,50%	1,00%	1,20%
> 1 mn	0,15%	0,40%	0,90%	1,10%
Forfait minimum	CHF 200	CHF 200	CHF 200	CHF 200

- Des frais de souscription/rachat supplémentaires peuvent s'appliquer aux fonds de tiers. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter la documentation légale de l'instrument financier.

¹Warrants et droits, et tout titre supplémentaire négocié sur un marché réglementé.

3. Produits structurés

Souscription (marché primaire)	0% - 3,00%
Achat (marché secondaire)	Commission de courtage sous-jacente (page 8)
Vente (marché secondaire)	Commission de courtage sous-jacente (page 8)

- Dans certaines circonstances, des frais récurrents ou autres peuvent également s'appliquer. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter la documentation légale du produit structuré concerné.

4. Frais de transactions dépôts fiduciaires*

Taux d'intérêt du dépôt fiduciaire	Taux de commission dépôt fiduciaire
0% - 0,25%	0,08%
0,26% - 0,50%	0,15%
0,51% - 1%	0,20%
1,01% - 3%	0,35%
3,01% - 5%	0,60%
> 5%	0,80%
Forfait minimum	CHF 250

*dont dépôt fiduciaire Murabaha

5. Courtage produits dérivés

- Une commission de courtage s'applique sur l'exécution de produits dérivés cotés (futures et options négociées en bourse). Elle dépend généralement du nombre de contrats négociés, sous réserve d'un montant minimum. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter la documentation légale du produit financier concerné.

• Futures

S&P E-MINI	CHF 20 par contrat	OBLIGATION	CHF 40 par contrat
NIKKEI (US)		DOW	
ESX		NDX 100	
SMI		PÉTROLE	
CAC 40		DAX	
FTSE	CHF 50 par contrat	MIB 30	
MÉTAUX		S&P 500	
MATIÈRES PREMIÈRES		Autres	à négocier

- Minimum CHF 200 et commissions de courtage externes en sus.

- Options

1,50% de la prime, sous réserve des montants minimums et maximums suivants :

Minimum CHF 200

Maximum 10% de la prime

- Options Vanilles OTC

Jusqu'à 1,50% du nominal, sous réserve des montants minimums et maximums suivants :

Minimum CHF 200

Maximum 10% de la prime

- Dérivés de gré à gré complexes (Accumulateurs / Décumulateurs actions)

Jusqu'à 1,50% du nominal non boosté :

Minimum CHF 2'000 (CHF/EUR/USD) pour chaque transaction (de marché)

6. Opérations de gré à gré sur devises et métaux précieux

Les opérations de gré à gré sur devises et métaux précieux (« transactions de change ») peuvent entraîner une majoration (« taux ») appliquée par la Banque au prix d'exécution reçu de la contrepartie aux transactions de change. Cette majoration est calculée sur le montant nominal correspondant (pour les spots, les forwards et les swaps) ou sur la prime (pour les options). Un minimum absolu pour une transaction donnée peut dépasser le taux maximum indiqué.

Montant en CHF (non cumulatif)	Spots, forwards & swaps	Options Vanille		Dérivés complexes
	Taux maximum (% nominal)	Taux maximum (% prime)	Forfait minimum (USD)	Taux maximum (% nominal)
< 25'000	1,50%			Jusqu'à 1,5% du nominal, minimum USD 5'000
< 100'000	1,30%		250	
< 250'000	0,90%	35%		
< 500'000	0,50%	35%	400	
< 1 mn	0,30%	30%	750	
< 2,5 mns	0,20%		1.500	
< 5 mns	0,15%	25%		
> 5 mns	0,10%	20%	2'000	

Exemple 1

Un client souhaite vendre au comptant CHF 1'000'000 contre des EUR. Le taux au comptant de la contrepartie au change est de 1,1100 et la marge au comptant facturée est de 0,20% maximum selon le tableau (fourchette 1 à 2,5 millions). Le taux de change maximum du client est calculé comme le taux de la contrepartie au change de 1,1100 plus la marge au comptant de 0,0022 (0,20% de 1,1100), soit 1,1122.

Le client vendrait CHF 1'000'000 contre EUR 899'118.

Exemple 2

Un client demande un prix pour vendre un put Vanilla pour un nominal de USD 500'000. La prime d'option brute cotée par la contrepartie de change est de 2,00% du nominal en USD (= USD 10'000). La majoration bancaire sera de 35% maximum de la prime brute (= USD 3'500) et de USD 400 minimum selon le tableau (nominal ≤ CHF 500'000).

La prime nette perçue par le client sera comprise entre USD 6'500 (= 10'000 - 3'500) et USD 9'600 (= 10'000 - 400).

- Pour une stratégie de dérivés incluant plusieurs options (stratégies d'options à plusieurs jambes), la majoration est appliquée au nominal de l'option (jambe) dont le montant nominal est le plus élevé (c'est-à-dire que le nominal pour toutes les jambes n'est pas agrégé).
- Pour les options binaires, la majoration s'élève à 3% maximum du versement conditionnel, sous réserve d'un minimum de USD 1'000.

Transactions physiques de métaux précieux	Métaux	Poids/Qté	Frais
Lingots	Or	1 kg	Min. CHF 450
		< 1 kg	1%, min. CHF 200
Barres standard	Or	+/- 12,5 kg (400 onces)	Min. CHF 250 par kg
Lingots	Autres métaux	-	À négocier
Pièces*	Or/Platine/Palladium	< 250'000	0,35%
		> 250'000 - 1 mn	0,10%
	Argent	> 1 mn	0,05%
		< 250'000	0,25%
		> 1 mn	0,10%

* Cette tarification sur les pièces s'applique au bullion (KRU, MAP, EAG, SOV, PAN et autres équivalents). Les dénominations plus petites devraient faire l'objet d'un forfait minimum de CHF 100.

Droits de timbre, frais externes et coûts des produits

Outre les frais et commissions appliqués par la Banque, des coûts supplémentaires peuvent être prélevés ou facturés par des tiers. Un aperçu de ces coûts est fourni ci-dessous.

Droit de timbre suisse

Le tableau suivant indique des fourchettes tarifaires pour le droit de timbre suisse sur les transactions de titres. Le droit de timbre fédéral est un impôt prélevé sur les transactions du marché secondaire, c'est-à-dire qu'il est perçu lorsque des titres changent de mains par l'intermédiaire d'une banque suisse ou d'un négociant en valeurs mobilières suisse. Divers facteurs peuvent affecter le montant du droit de timbre suisse, notamment la valeur de la transaction, la catégorie d'actifs et la résidence fiscale.

Actions	Droit de timbre
Marché primaire	-
Marché secondaire	0,075% - 0,15%

Obligations	Droit de timbre
Marché primaire	-
Marché secondaire	0,00% - 0,15%

Fonds	Droit de timbre
Marché primaire	0,00% - 0,15%
Marché secondaire ¹	0,075% - 0,15%

Produit structuré	Droit de timbre
Marché primaire ²	0,00% - 0,15%
Marché secondaire ³	0,00% - 0,15%

Dérivés cotés en bourse	Droit de timbre
Marché secondaire ⁴	0,00% - 0,15%

Veillez noter :

- Certains clients peuvent être exonérés
- Les taux applicables dépendent du pays de domiciliation de l'émetteur

D'autres taxes locales sur les transactions peuvent s'appliquer aux instruments financiers étrangers. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à consulter votre gestionnaire de relation.

¹ S'applique principalement aux fonds indiciels cotés (ETF).

² Le droit de timbre peut s'appliquer aux produits structurés classés comme assimilables à des fonds.

³ Le droit de timbre peut s'appliquer aux produits structurés classés comme assimilables à des obligations ou des fonds.

⁴ Le droit de timbre s'applique à la livraison physique d'actifs imposables.

Frais externes et coûts des produits

Frais externes

Une commission de courtage s'applique lorsque la Banque fait appel à un courtier pour transmettre les ordres portant sur des titres cotés en bourse aux lieux de négociation.

En ce qui concerne les titres cotés, les commissions de courtage dépendent du courtier, du lieu auquel il accède et de la manière dont il traite l'ordre.

Sur les marchés réglementés européens les plus importants et les plus liquides, les commissions de courtage peuvent ne s'élever qu'à 0,015% du volume de l'ordre ; sur les principaux marchés réglementés américains, les commissions de courtage minimum s'élèvent à 0,02% du prix de l'action (pour les titres américains ayant un prix inférieur à USD 25 par action) ou à USD 0,005 par action (pour les titres dont le prix est supérieur à USD 25).

Les commissions de courtage minimum pour les ordres sur produits dérivés cotés s'élèvent à USD/EUR 0,125 par lot, mais avoisinent le plus souvent USD/EUR 0,5 par lot. Plusieurs facteurs sont susceptibles d'affecter le niveau des commissions de courtage, notamment le type de produits dérivés concerné.

Des commissions de courtage minimum par ordre peuvent également s'appliquer. Pour plus de amples informations sur les commissions de courtage, veuillez consulter votre gestionnaire de relation.

Coûts des produits

Dans le cadre de la fourniture de services financiers, des coûts et des frais peuvent être engagés tant par la Banque que par des tiers.

Le tableau suivant présente les estimations des fourchettes types des frais courants facturés aux fonds par des tiers.

Les coûts des produits courants des fonds incluent généralement les frais courants (par exemple, les frais de gestion, les frais de garde, les frais juridiques et les frais de marketing) ainsi que les coûts de transaction au sein du fonds. Ces coûts sont déduits des rendements de l'instrument financier, plutôt que d'être imputés directement à votre compte.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter la documentation légale du produit financier concerné.

		en % p.a.
Fonds réglementés¹	Frais courants	2,80 max.
	Coûts de transaction du portefeuille	2,00 max.
Fonds alternatifs et divers²	Frais courants	4,50 max.
	Coûts de transaction du portefeuille	3,00 max.
	Autres frais	3,00 max.
Fonds indiciels cotés	Frais courants	1,00 max.
	Coûts de transaction du portefeuille	0,80 max.

¹ Le terme « fonds réglementé » fait référence aux fonds qui sont réglementés au sein du cadre européen ou suisse. Les fonds facturant une commission de performance ne sont pas inclus.

² Ce terme désigne les fonds poursuivant des stratégies alternatives, les fonds non couverts par la réglementation suisse ou européenne et les fonds facturant des commissions de performance.

Conventions conseil

Le seuil minimum d'actifs pour les conventions conseil est de EUR/USD/CHF 1 million.

Actifs (en CHF)	MyAdvisory - Essential	MyAdvisory - Partner
	Frais annuels	Frais annuels
< 2,5 mns	0,30%	0,50%
< 5 mns	0,25%	0,45%
< 10 mns	0,20%	0,40%
< 25 mns	0,15%	0,35%
> 25 mns	0,10%	0,30%
Forfait minimum	CHF 1'000	CHF 5'000

- Les frais sont prélevés trimestriellement sur la moyenne des avoirs de fin de mois avec un décalage d'un mois par rapport au trimestre civil (1er trimestre calculé sur la base des actifs de fin décembre, fin janvier, fin février).
- Les frais sont calculés sur le total des actifs en portefeuille, y compris les montants détenus sous forme de liquidités.
- Les frais d'administration sont facturés séparément et ne sont pas déduits.
- Essential : -10% sur les frais de transaction sur titres et fonds de placement.
- Partner : -20% sur les frais de transaction sur titres et fonds de placement.

Dans certains cas, la Banque et le client peuvent convenir d'un prix sur mesure, tout compris, couvrant les frais d'administration, de gestion et de courtage. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à consulter votre gestionnaire de relation.

Gestion discrétionnaire

Frais de Gestion Mandats « Classic »¹

Le mandat « Classic » est accessible avec un minimum d'actifs de EUR/USD/CHF/GBP² 1 million.

Mandats « Classic »			1 - 2,5 mns	< 5 mns	< 10 mns	< 25 mns	> 25 mns	Forfait minimum par an
ALTERNATIVE								
Alti Select	all-in		1,30%	1,25%	1,20%	1,15%	1,10%	CHF 13.000
MANDATS PROFILES								
Profils : fonds								
Bonds	all-in		0,90%	0,80%	0,70%	0,60%	0,50%	CHF 9.000
Conservative	all-in		1,35%	1,30%	CF TARIFICATION GAMME SMART			CHF 13.500
Balanced	all-in		1,55%	1,50%	CF TARIFICATION GAMME SMART			CHF 15.500
Dynamic	all-in		1,75%	1,70%	CF TARIFICATION GAMME SMART			CHF 17.500
Equity	all-in		1,85%	1,80%	1,70%	1,60%	1,40%	CHF 18.500
Profils : fonds SRI								
Conservative	all-in		1,35%	1,30%	CF TARIFICATION GAMME SMART			CHF 13.500
Balanced	all-in		1,55%	1,50%	CF TARIFICATION GAMME SMART			CHF 15.500
Dynamic	all-in		1,75%	1,70%	CF TARIFICATION GAMME SMART			CHF 17.500
Profils : lignes directes								
Bonds	all-in		0,90%	0,80%	0,70%	0,60%	0,50%	CHF 9.000
Conservative	all-in		1,35%	1,30%	CF TARIFICATION GAMME SMART			CHF 13.500
Balanced	all-in		1,55%	1,50%	CF TARIFICATION GAMME SMART			CHF 15.500
Dynamic	all-in		1,75%	1,70%	CF TARIFICATION GAMME SMART			CHF 17.500
Equity Premium	all-in		1,85%	1,80%	1,75%	1,70%	1,65%	CHF 18.500
MANDATS FLEXIBLES								
Flex 30	all-in		1,60%	1,55%	1,50%	1,45%	1,25%	CHF 16.000
Flex 60	all-in		1,70%	1,65%	1,55%	1,40%	1,25%	CHF 17.000
Flex 100	all-in		1,80%	1,75%	1,65%	1,50%	1,30%	CHF 18.000

- Les frais sont prélevés trimestriellement sur la moyenne des avoirs de fin de mois avec un décalage d'un mois par rapport au trimestre civil (1er trimestre calculé sur la base des actifs de fin décembre, fin janvier, fin février).
- Les frais sont calculés sur le total des actifs en portefeuille, y compris les montants détenus sous forme de liquidités.
- Frais d'administration et de courtage inclus.
- Surcoût de 0,10% pour la mise en place de restrictions/contraintes d'investissement.

¹ Les mandats disponibles en gestion discrétionnaire sont décrits dans les brochures commerciales dédiées, disponibles sur simple demande auprès de votre gestionnaire de relation.

² Seuls les mandats profilés sont disponibles en GBP.

Gestion discrétionnaire

Frais de Gestion Mandats « SMART »¹

Le mandat « Smart » est accessible avec un minimum d'actifs de EUR/USD/CHF/GBP² 5 millions.

Mandats « SMART »		5 - 10 mns	< 25 mns	> 25 mns	Forfait minimum par an
SMART GLOBAL INCOME					
SMART GI 1	all-in	1,30%	1,15%	0,95%	CHF 13'500
SMART GI 2	all-in	1,50%	1,35%	1,15%	CHF 15'500
SMART GI 3	all-in	1,70%	1,55%	1,35%	CHF 17'500
SMART GI 4	all-in	1,70%	1,55%	1,35%	CHF 17'500
SMART FIXED INCOME					
SMART FI CORE	all-in	0,80%	0,70%	0,55%	CHF 11'500
SMART FI INCOME	all-in	0,85%	0,75%	0,60%	CHF 11'500
SMART FI HIGH YIELD	all-in	0,90%	0,80%	0,65%	CHF 11'500
SMART VOL					
SMART VOL 5 (25% ACTIONS)	all-in	1,30%	1,15%	0,95%	CHF 13'500
SMART VOL 10 (60% ACTIONS)	all-in	1,70%	1,55%	1,35%	CHF 17'500
SMART ASSET ALLOCATION					
SMART AA 10	all-in	1,30%	1,15%	0,95%	CHF 13'500
SMART AA 20	all-in	1,30%	1,15%	0,95%	CHF 13'500
SMART AA 30	all-in	1,30%	1,15%	0,95%	CHF 13'500
SMART AA 45	all-in	1,50%	1,35%	1,15%	CHF 15'500
SMART AA 55	all-in	1,50%	1,35%	1,15%	CHF 15'500
SMART AA 65	all-in	1,70%	1,55%	1,35%	CHF 17'500
SMART AA 80	all-in	1,70%	1,55%	1,35%	CHF 17'500
SMART FIXED MATURITY PLAN					
SMART FMP 5	all-in	0,70%	0,60%	0,45%	CHF 9'500
SMART FMP 20	all-in	0,70%	0,60%	0,45%	CHF 9'500
SMART FMP 30	all-in	0,70%	0,60%	0,45%	CHF 9'500

- Les frais sont prélevés trimestriellement sur la moyenne des avoirs de fin de mois avec un décalage d'un mois par rapport au trimestre civil (1er trimestre calculé sur la base des actifs de fin décembre, fin janvier, fin février).
- Les frais sont calculés sur le total des actifs en portefeuille, y compris les montants détenus sous forme de liquidités.
- Frais d'administration et de courtage inclus.

¹ Les mandats disponibles en gestion discrétionnaire sont décrits dans les brochures commerciales dédiées, disponibles sur simple demande auprès de votre gestionnaire de relation.

² Seuls les mandats profilés sont disponibles en GBP.

Gestion discrétionnaire

Frais de Gestion Mandats « Crystal »¹

Le mandat « Crystal » offre un accès aux services de la gestion discrétionnaire via une sélection personnalisée d'un ou plusieurs compartiments du fonds Portfolio Management Solutions (PMS)² disponible en EUR, USD et/ou CHF avec un seuil minimum d'actifs de EUR/USD/CHF 50'000. La commission de gestion est versée au(x) compartiment(s) PMS et la Banque reçoit une commission de PMS au titre de ses services de conseil en investissement.

Mandats « Crystal »	Commission de gestion annuelle PMS ²
Single Asset Class	
CASH & FIXED INCOME	
Short Term Invest USD	0,30%
Bonds EUR	0,75%
Bonds USD	0,85%
Yield Opportunity EUR	0,95%
ALTERNATIVE & EQUITY	
Alti Select EUR	1,35%
Alti Select USD	1,35%
Equity Premium EUR	2,10%
Equity Premium USD	2,10%
Asset Allocation	
ANALYSE FONDAMENTALE	
PROFILÉS : FONDS	
Conservative USD	1,55%
Conservative EUR	1,55%
Conservative CHF	1,55%
Balanced USD	1,75%
Balanced EUR	1,75%
Dynamic EUR	1,95%
PROFILÉS : FONDS SRI	
Conservative SRI EUR	0,80%
Balanced SRI EUR	1,00%
ANALYSE SYSTÉMATIQUE	
FLEX 30 EUR	1,70%
FLEX 60 EUR	1,80%
FLEX 100 EUR	1,90%

- D'autres coûts liés au fonctionnement et à la distribution du fonds PMS sont par ailleurs prélevés directement au sein du/des compartiment(s) détenu(s). Pour obtenir le détail de ces frais, nous vous invitons à consulter le prospectus du fonds et les informations clés pour l'investisseur (KiiD) disponibles auprès de votre gestionnaire de relation.

¹ Les mandats disponibles en gestion discrétionnaire sont décrits dans les brochures commerciales dédiées, disponibles sur simple demande auprès de votre gestionnaire de relation.

² Portfolio Management Solutions (PMS) est une SICAV de droit luxembourgeois conforme à la directive 2009/65/CE. Le prospectus du fonds, les informations clés pour l'investisseur (KiiD), les statuts, ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse, BNP Paribas (Suisse) SA, Esplanade de Pont-Rouge 9A, 1211 Genève 26 ; le service de paiement en Suisse est BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, 16, Selnaustrasse, 8002 Zurich.

Crédit

Crédit Lombard¹

Frais de dossier annuels	CHF 500
Taux de référence + marge	À définir (en fonction de votre projet)

Crédit hypothécaire¹

	Nouveau contrat	Avenant
Frais de dossier	Minimum 0,20%	CHF 1'000
Minimum	CHF 5'000	CHF 1'000
Traduction du contrat	CHF 1'500 - CHF 3'000	CHF 500 - CHF 1'000

Émission de garanties¹

	Carte de crédit et garantie de loyer < CHF 50'000	Carte de crédit et garantie de loyer > CHF 50'000	Garantie financière BNP Paribas (Suisse) SA
Commission	CHF 750 p.a.	1,5% p.a.	1,5% p.a.
Minimum	-	-	CHF 750/trimestre

Marge de crédit

La marge appliquée sur les opérations de financement est fonction de la nature de l'opération, de son montant, de sa durée et de la qualité des titres pris en garantie.

¹ Tout financement est conditionné à l'accord préalable du comité de crédit de la Banque.
Les éventuels frais d'expertise, frais notariés, frais de prise de garantie sont à la charge du client.

Autres frais

Opérations de paiement

Frais de recherche et édition de documents	CHF 50 / document, min. CHF 500
Frais de clôture de compte	CHF 500
Frais d'attestation de titularité pour compte clos	CHF 150 / compte

Transferts

FRAIS DE TIERS

Frais de courrier express	CHF 50
Correction de la date de valeur	

TRANSFERTS DE FOND

Transferts de CHF en Suisse	CHF 15 par transaction
Transferts de CHF à l'étranger	CHF 40 par transaction
Transferts de devises	
Confirmation écrite de SWIFT	CHF 25 par transaction

Cartes bancaires

Carte Maestro

Destinée aux titulaires de comptes nominatifs libellés en CHF uniquement.

Montant maximal de retraits par mois	CHF 10'000
Frais annuels	CHF 50

La carte peut être utilisée dans le monde entier pour des retraits mais aussi pour des paiements. Les commissions ne sont pas versées à BNP Paribas, mais au fournisseur.

RETRAITS ET PAIEMENTS EN SUISSE

Frais de retrait au distributeur automatique en CHF	CHF 2
Frais de retrait au distributeur automatique en EUR	CHF 3,50
Opérations de paiement	CHF 1 par paiement

RETRAITS ET PAIEMENTS À L'ÉTRANGER

	Retrait au distributeur	Paiement avec puce	Paiement avec bande magnétique
Frais en Europe	EUR 1,30 + 0,20% ¹	EUR 1,00 + 0,20% ¹	EUR 0,50 + 0,20% ¹
Frais hors Europe	USD 1,25 ¹	USD 1,25 ¹	USD 1,25 ¹

Carte de crédit

CARTE CORNERCARD

Les frais sont facturés dans la devise de la carte	SILVER/CLASSIC	GOLD	PLATINUM	PRÉPAYÉE
Frais par an	100	200	500	150
Carte partenaire	50	100	Gratuit	Sans objet
Carte de remplacement	20	20	Gratuit	20

¹ Une commission de CHF 1,01 par retrait pour la banque émettrice de la carte, plus une commission de CHF 0,72 par paiement.

Livraison de titres et de métaux

Transferts de titres

Sorties de titres	CHF 200 par ligne
Entrées de titres	Sans frais
Transferts internes	
Transferts de titres physiques et de métaux	CHF 400 par ligne
Frais de correspondants	Selon facturation des tiers

Livraison contre paiement

Sorties de titres	CHF 200 par ligne
Entrées de titres	
Frais de correspondants	Selon facturation des tiers

Location de coffre

Le paiement de la location de coffre se fait d'avance, pour une année entière. En cas de résiliation en cours d'année, il n'y a pas de rétrocession.

GENÈVE

Volume ¹	Frais annuels
05x26x41	CHF 250
10x26x41	CHF 250
15x26x41	CHF 250
25x26x41	CHF 500
45x26x41	CHF 1000
50x26x41	CHF 1000

ZURICH

Volume ¹	Frais annuels
06x30x48	CHF 250
9x30x48	CHF 250
15x30x48	CHF 250
21x30x48	CHF 500

LUGANO

Volume ¹	Frais annuels
06x30x50	CHF 250
12x30x50	CHF 250
19x30x50	CHF 500
31x30x50	CHF 500

¹Volume : hauteur x largeur x profondeur en cm

Ce support a été élaboré par BNP Paribas (Suisse) SA à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou à souscrire des instruments ou services financiers ou à conclure une quelconque transaction. BNP Paribas (Suisse) SA se réserve le droit de modifier ses instruments et services financiers ainsi que les frais associés à tout moment, sans préavis. Aucune déclaration ni garantie, expresse ou implicite, ne peut être effectuée quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations fournies dans le présent document, qui ne peuvent donc pas être considérées comme telles. BNP Paribas (Suisse) SA ne peut en aucun cas être tenue responsable des pertes directes ou indirectes découlant de l'utilisation des informations contenues dans le présent document. Aucune déclaration ou garantie n'est implicite ou ne peut être déduite quant à la performance économique d'un investissement dans un quelconque instrument financier et/ou service décrit dans le présent document. Aucun passage du présent document, en particulier la section sur le droit de timbre suisse, ne peut être interprété comme un conseil juridique, fiscal ou financier. Les clients sont invités à consulter leur propre conseiller professionnel pour toute question juridique, fiscale, financière ou autre. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans l'accord préalable de BNP Paribas (Suisse) SA.

©BNP Paribas (Suisse) SA - 2024. Tous droits réservés.

REJOIGNEZ-NOUS



Wealthmanagement.bnpparibas

BNP Paribas (Suisse) SA

Esplanade de Pont-Rouge 9A

Case Postale

CH - 1211 Genève 26

Tél. : +41 (0) 58 212 21 11

Fax : +41 (0) 58 212 22 22

Selnaustrasse 16

Case postale

CH - 8022 Zurich

Tél. : +41 (0) 58 212 61 11

Fax : +41 (0) 58 212 62 22

Via Nassa 11

Case postale

CH - 6900 Lugano

Tél. : +41 (0) 58 212 41 11

Fax : +41 (0) 58 212 42 22



Édition digitale



BNP PARIBAS
WEALTH MANAGEMENT

La banque
d'un monde
qui change